

# Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : -**

Une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert sera tenue **lundi le 14 décembre 2020 (18h30)** au lieu ordinaire des séances du conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert (à l'édifice municipal de Saint-Lambert sis au 509, route du 5<sup>e</sup>-au-8<sup>e</sup>-Rang).

### ORDRE DU JOUR

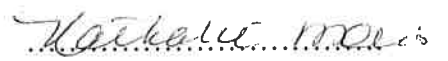
Adoption du budget de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

Adoption du programme triennal des immobilisations 2021-2022-2023.

Adoption du règlement n° 207 – Règlement concernant la tarification municipale 2021 (compensations municipales «Année 2021»).

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget ou sur le programme triennal des immobilisations.

**DONNÉ à SAINT-LAMBERT ce DEUXIÈME jour  
de DÉCEMBRE DEUX MIL VINGT**

  
Directrice générale/secrétaire-trésorière